

COMMUNIQUE DE PRESSE

La statue équestre de Napoléon classée « monument historique »

La commission nationale du patrimoine et de l'architecture du Ministère de la Culture a approuvé le classement de la statue équestre de Napoléon et de son socle au titre des monuments historiques. Ce titre vient attester officiellement de l'intérêt à la fois historique et artistique du monument au niveau national. Elle rejoint deux structures déjà classés à La Roche-sur-Yon : l'abbaye des Fontenelles (classée en 1948) et l'église Saint-Louis (classée en 1982).

Cette reconnaissance officielle permet à ce monument symbolique de la ville de bénéficier d'un statut juridique particulier destiné à le protéger : lors d'une opération de restauration, la collectivité pourra solliciter un contrôle scientifique et technique de l'œuvre ainsi qu'une aide financière de l'Etat. Cette protection implique également une responsabilité partagée entre La Roche-sur-Yon et l'Etat au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Caractéristiques techniques

Le monument se compose de deux parties :

- Une statue en bronze d'une dimension de 4,66 m (hauteur) x 5,40 m (longueur) x 1,70 m (largeur)
- Un socle en granit d'une dimension de 4,86 m (hauteur) x 7,90 m (longueur) x 5,80 m (largeur)

Bref historique

- **Février 1851** : Léon Audé, maire de La Roche-sur-Yon, rencontre le comte de Nieuwerkerke, un sculpteur diplômé des Beaux-Arts, pour lui faire part du souhait collectif d'ériger une statue à l'effigie de Napoléon, au cœur de la ville qu'il a fondée.
- **13 septembre 1852** : la construction de la statue est autorisée par décret de Louis Napoléon, président de la République. Le comte de Nieuwerkerke accepte de réaliser l'œuvre et sera aidé dans son entreprise par les célèbres fondeurs de l'époque Eck et Durand pour la statue et les entrepreneurs Haguais et Touchard pour le socle. La souscription et l'apport de subventions de la part de 152 communes et de l'administration des Beaux-Arts permettront de collecter 57 721,60 francs pour financer le monument.
- **15 août 1853** : la première pierre est posée le jour de la Saint-Napoléon.
- **20 août 1854** : une foule de 20 000 personnes se déplace pour découvrir la statue, inaugurée le jour du 50^{ème} anniversaire de la création de la ville par l'Empereur.

Le saviez-vous ?

2 statues équestres ont été réalisées à la même époque par le comte de Nieuwerkerke : une pour La Roche-sur-Yon et l'autre pour la place Carnot de Lyon. Sur les deux monuments, seul change le bras droit : au lieu d'être posé sur la poitrine, il indique à La Roche-sur-Yon l'emplacement de la ville nouvellement créée. La statue lyonnaise sera détruite en 1870. Seule la statue yonnaise subsistera. Elle est d'ailleurs aujourd'hui la seule des 6 statues équestres de Napoléon Ier actuellement recensées en France, à être restée sur son emplacement d'origine.

CONTACTS PRESSE

SIRISAWAT Malvina – 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51 – malvina.sirisawat@larochesuryon.fr
BALAT Yan – 02 51 47 45 70 / 06 14 55 48 82 – yan.balat@larochesuryon.fr

www.larochesuryon.fr